



REGLEMENT SPORTIF 2022-2023

- L'enfant pourra débiter les entraînements **seulement** après avoir remis sous enveloppe ou par mail aux entraîneurs, le **dossier d'inscription complet** :
 - * *fiche inscription,*
 - * *autorisation de soin,*
 - * *attestation médicale,*
 - * *photo d'identité,*
 - * *cotisation, si payable en plusieurs fois, par CHEQUES BANCAIRES uniquement.*
- La cotisation comprend l'adhésion à l'association qui est **de 22 €.**
- L'achat de la tenue du club est obligatoire pour celles faisant une compétition (pour les poussines, sélection en cours d'année en fonction de l'évolution de l'enfant) : justaucorps, survêtement, T-Shirt : **110 € neuf**, possibilité d'acheter des occasions à la braderie de la rentrée.
- L'enfant **se doit de participer aux compétitions de gymnastique (pour les enfants de plus de 6 ans)** auxquelles l'association est engagée (2 compétitions en moyenne dans l'année), les compétitions étant adaptées au niveau de chaque enfant.
- **La présence de l'un des parents à l'assemblée générale** de l'association **est obligatoire**, sous **caution de 50 €** qui vous sera rendue le soir de l'AG. Le programme et les engagements sportifs de la saison sont énoncés lors de celle-ci.
- Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge de l'entraîneur au début du cours et dès la fin de l'entraînement.
- Toute absence doit être signalée par les parents à l'entraîneur. L'absence répétée, non justifiée d'un enfant, fera l'objet d'une information par téléphone aux parents ou au représentant légal. Au bout de 3 absences injustifiées l'enfant sera renvoyé des cours.
- Le respect est l'une des valeurs principales de notre association. Il doit donc être réciproque entre les enfants, les parents et les entraîneurs.
- En cas d'indiscipline notoire pendant les entraînements ou lors des compétitions, et après avertissement aux parents, le bureau pourra, sur avis de l'entraîneur, prononcer le renvoi de l'enfant.
- Le club ne procédera à aucun remboursement en cas d'arrêt de l'activité de l'enfant en cours de saison, sauf en cas de blessure lors d'un entraînement ou d'une compétition. L'accident aura fait l'objet, au préalable, d'une déclaration à l'assurance par l'Etincelle.

HORAIRES

COORDONNEES

- Lundi 17h00 à 19h00 (jeunesses 2)
- Lundi 19h00 à 21h00 (jeunesses 1 / aînées)

- Mercredi 10h00 à 10h45 (éveil 2/3 ans)
- Mercredi 10h45 à 11h30 (éveil 3/4 ans)
- Mercredi 14h30 à 16h00 (école de la gym)
- Mercredi 15h30 à 17h30 (poussines)
- Mercredi 17h00 à 19h30 (jeunesses 1 / aînées)

- Jeudi 17h00 à 19h00 (jeunesses 1 cours / débutantes)
- Jeudi 19h00 à 21h00 (jeunesses 2)

- Vendredi 17h15 à 19h15 (poussines perf)

Ghyslaine THIERMANT (présidente)
☎ 06 81 44 14 60

Florence CHEVALLET (entraîneur)
☎ 07 81 69 78 84

Nadège THIERMANT (entraîneur)
☎ 06 07 45 59 98

Stéphanie MAZILLE (entraîneur)
☎ 06 76 29 43 17